



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS: Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT
Paulette HAEHNEL, Daniel BAUER, Anastasie LEIPP, Eddy RAMSPACHER, Loïc KRIEGER, Christine GOETZMANN,

ABSENT excusé : Claire BRINI, Martin EYERMANN, Daniel OTT, Laurence CAVRO

ABSENT non excusé :

Procuration : 3

Date de dépôt de la convocation : 20 janvier 2025

Ouverture de la séance : 20h15

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

1. AFFAIRES GENERALES

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 02 décembre 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le procès-verbal du 02 décembre 2024

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Mme Anastasie LEIPP

Objet : Déduction des frais des baux de chasse

Le Maire expose,

Dans le cadre du suivi des baux de chasse, la commune engage des frais pour la gestion administrative de toute la logistique, du passage de l'appel d'offre jusqu'au mandatement des loyers aux propriétaires.

La procédure nous permet de récupérer ces frais sur le montant du bail, à condition de délibérer en ce sens.

Le maire, propose donc de déduire du montant reversé aux propriétaires :

Le coût du logiciel, nécessaire à la gestion des baux de chasse qui s'élève à 360,00€ TTC annuel

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire, ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Objet : Convention d'acquisition d'arceaux à vélo avec la CCHLPP

Dans le cadre de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif 2024/2026 de soutien de la CCHLPP pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos que M le Maire présente au conseil municipal et suite à l'appel à candidature effectué par la CCHLPP M le Maire propose au conseil municipal de candidater.

I

Il souhaite faire l'acquisition de 5 arceaux à vélos sans platine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de candidater auprès de la CCHLPP afin d'obtenir les 5 arceaux à vélos sans platine

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif 2024/2026 de soutien de la Communauté de Communes aux communes pour l'installation d'équipements de stationnement pour vélos.

Objet : Droit de préemption : Vente AUTOS 2000 / ETTER - LUZET

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par M Lucas GERARD, Notaire, le 16 décembre 2024 et réceptionné le 19 décembre 2024.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 15 I, rue de la Batteuse à Neuwiller-lès-Saverne entre la SARL AUTOS 2000 représentés par M Martial et Mme Christine SCHMIDTENKNECHT et Mme Déborah ETTER et M James LUZET.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Renonce à exercer son droit de préemption

Objet : Droit de préemption : Vente ERTZ / GOETZ

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Mme Marie BRAUN LEYENBERGER, Notaire, le 03 janvier 2025 et réceptionné le 06 janvier 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 31, faubourg du Maréchal Clarke à Neuwiller-lès-Saverne entre M Régis ERTZ et M Philippe GOETZ.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Renonce à exercer son droit de préemption

Objet : Droit de préemption : Vente HERRLE Valentin et Emilie / NICOLAS Julie

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Mme Emilie KLEIN, Notaire, le 06 janvier 2025 et réceptionné le 10 janvier 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé au 7, rue Hedwig à Neuwiller-lès-Saverne entre M Valentin HERRLE, Mme Emilie DICHTTEL et Mme Julie NICOLAS



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Renonce à exercer son droit de préemption

Objet : Attribution d'un numéro de rue à Mme Laurence LAVILLE, rue du Wingert

Vu l'article L.2213-28 du code général des Collectivités territoriales

Vu qu'il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Vu que l'adresse de Mme LAVILLE nécessite une précision afin de faciliter l'adressage et afin de ne de ne pas rompre la continuité des numéros.

Sachant que L'INSEE ayant déjà apporter une précision dans son référencement d'adresse.

Il convient à présent pour la commune de délibérer dans ce sens.

M Le Maire propose d'ajouter le suffixe « bis » au numéro 24 de la rue du Wingert comme référencer par l'INSEE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'attribuer à la maison de Mme Laurence LAVILLE le suffixe BIS au 24 Rue du Wingert

PRECISE que l'achat de la plaque de numérotation est à sa charge.

2. AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Programme prévisionnel des coupes et programme d'actions en 2025

Monsieur Damien VOGT, Adjoint au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les prévisions de l'ONF pour les coupes et les travaux sylvicoles 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les programmes de travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux présentés par l'ONF en forêt communale pour l'exercice 2025.

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes 152 260€ pour un volume de 2512 m³.

APPROUVE la vente sur pied des parcelles 34a pour un montant prévisionnel de recettes nettes hors taxes s'élevant à 6 730€ pour un volume de 328 m³.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

APPROUVE la vente publique en fonds de coupe des parcelles

DELEGUE le Maire pour signer les documents afférant à ce programme et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens fixer par le conseil municipal.

VOTE les crédits correspondants à ces programmes à l'unanimité :

- 33 730€ HT. pour les travaux patrimoniaux (travaux sylvicoles, de plantation / régénération, d'infrastructure et divers)
- 85 187.00€ H.T. pour les travaux d'exploitation

Soit 118 917.00€ H.T. au total dont :

- 85 187.00€ H.T. de travaux d'investissement
- 33 730.00€ H.T. de travaux d'entretien

Objet : Tarifs des location 2025

Madame Marie-Christine DORSCHNER, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs 2024 ci-dessous et propose de n'effectuer aucune modification pour 2025.:

1 – CIMETIERES

a/ Concessions trentenaires aux cimetières

- Tombe simple 2m² : 100. – Euros
- Tombe double 4m² 200. -- Euros
- Renouvellement Tombe 6m² 200. -- Euros

b/ Confection d'un caveau sur tombe simple ou double nécessite l'attribution d'une concession cinquantenaire

- Caveau simple 1000. -- Euros
- Caveau double 2000. – Euros

c/ Concession columbarium - 1 à 4 urnes

- Urne pour 15 ans 600. --Euros
- Urne pour 30 ans 1200. -- Euros

d/ Concessions de caves-urnes

- Concession pour quinze ans 100. -- Euros
- Concession pour trente ans 200. -- Euros
- Jardin du souvenir gratuit

2. - ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE

- Annuel gratuit

3. - LOCATION DE DEPOTS DE BOIS



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

- Le lot 10. —Euros

4. – LOCATIONS JARDINS

- De 0 à 0.50 à 15. —Euros/an
- Au-delà de 0.50 à 30. —Euros/an

5. - DROIT DE PLACE POUR STAND ETALAGE :

a/ Droit de place lors des fêtes locales

- Manège enfantin (Ets Hubert) 60.-- Euros
- Autosckotter (Ets Vogel) 100.-- Euros
- Stand simple et petite installation jusqu'à 6 m 20.-- Euros
- Stand double (+ 6 m) 40.-- Euros

b/ Droit de place marchand ambuland (camion pizza, camion surplus militaire, etc.)

- Tarif 10 €/journée

6– FRAIS DE TRAVAUX INCOMBANT A DES PARTICULIERS

a/ Tarif horaire avec ouvrier communal (maximum 4 heures déplacement compris) :

- Tracteur (avec ou sans remorque) 70.-- Euros
- Pelle hydraulique Ford 90.-- Euros

b/ Frais de compresseur sans servant :

- Forfait minimum ½ journée 50.-- Euros
- Tarif journalier 80.-- Euros

8 - LOCATION SALLES COMMUNALES :

- Gratuité des salles 1 fois par an pour l'organisation de l'AG des associations locale **sans repas**
- Location pour enterrement salle BOSCO (bas) : 60.-- Euros
- Location pour enterrement salle BOSCO (haut) : 100.-- Euros

BOSCO SALLE DU SOUS-SOL (salle du bas)	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
SALLE + WC	30.00€	160.00€	220.00€
SALLE+WC+CUISINE (50 Couverts Maxi)	40.00€	190.00€	250.00€
TARIF DEMIE JOURNEE EN SEMAINE	-	60.00€	60.00€
CAUTION de réservation	150.00 €	150.00 €	150.00 €



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

BUVETTE	ASSOCIATIONS	NEUWILLEROIS	LOCATAIRES
	LOCALES	(Particuliers ou entreprises)	EXTERIEURS
Buvette extérieure	20.00€ sans Chambre Froide 50.00€ avec CF	40.00€ sans CF 80.00€ avec CF	70.00€ sans CF 120 € avec CF
Garnitures	Gratuite	3 € / pièce (1 table et 2 bancs)	5.00€ / pièce (1 table et 2 bancs)
Caution	150.00€	150.00€	150.00€

Si besoin de barbecue : caution supplémentaire de 50.00€ avec obligation de nettoyage et dégraissage

BOSCO SALLE DU REZ DE CHAUSSEE (Salle du haut)	ASSOCIATIONS	NEUWILLEROIS	LOCATAIRES
	LOCALES	(Particuliers ou entreprises)	EXTERIEURS
SALLE + WC + BAR	40.00€	220.00€	300.00€
SALLE+WC+ CUISINE (120 Couverts Maxi)	50.00€	290.00€	390.00€
TARIF DEMIE JOURNEE EN SEMAINE	-	100.00€	100.00€
CAUTION	150.00€	150.00€	150.00€

BOSCO RDC en + par jour 50.00€

BOSCO SS en + par jour 30.00€

SALLE OMNISPORTS	ASSOCIATIONS	NEUWILLEROIS	LOCATAIRES
	LOCALES	(Particuliers ou entreprises)	EXTERIEURS
Tarif horaire	10.00€	10.00€	20.00€
Forfait journée	70.00€	70.00€	140.00€
Forfait semaine (5 jours)	200.00€	200.00€	400.00€
CAUTION	150.00€	150.00€	150.00€

10.00€ en plus pour un vestiaire supplémentaire : sauf associations

5.00€ : prêt matériel : sauf associations

30.00€ : pénalité d'énergie (éclairage et eau)



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

STADE Sans club house	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Location journée + 1 vestiaire	20.00€	20.00€	70.00€
Location week-end + 1 vestiaire	40.00€	40.00€	120.00€
Location semaine + 1 vestiaire			350.00€
Location soirée + 1 vestiaire	12.00€	12.00€	80.00€
Location Eclairage stade	10.00€	15.00€	40.00€

CLUB HOUSE	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Salle + Cuisine	50.00€	80.00€	150.00€
Caution	150.00€	150.00€	150.00€

Electricité en sus (selon consommation constatée) : 0,30€ / kWh

Rajout 2025 :

Suite au don de 2 cages de trappe par Mme Bailly Christiane à la commune. (Valeur totale 199.98€, facture pour preuve)

Il convient de définir le montant de la caution et du délai de mise à disposition. Les cages devront permettre aux habitants d'attraper les chats errants dans le but de les conduire à la SPA.

Proposition : caution 150€
7 jours de mise à disposition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité de rajouter aux tarifs de location une caution et un délai de mise à disposition de cages trappe

CAGE TRAPPE : (à l'unité)
Caution 150€
Délai de mise à disposition 15 jours calendaires

RAJOUTE les tarifs de la forêt cinéraire délibéré le 04/12/2023 (DCM 620/2023)

- **Tarifs pour une concession de 30 ans pour les habitants de Neuwiller-Lès-Saverne : 800.00€**
- **Tarifs pour une concession de 30 ans pour les habitants hors Neuwiller-Lès-Saverne : 1200.00€**



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

OBJET : Financement du projet : Réorganisation du stationnement de la circulation et du bien vivre à Neuwiller lès Saverne

M le Maire présente au conseil municipal le tableau des prévisions de financement du projet

Poste	INVESTISSEMENT	€HT	€TTC
1	Aménagement cour du chapitre	19 325,00	23 190,00
2	Eclairage Public solaire Nouveau Parking	12 918,69	15 502,43
3	Sécurisation des stationnements et du Déplacement	16 775,85	20 131,02
4	Vidéosurveillance du nouveau Parking	11 000,00	13 200,00
TOTAL		60 019,54	72 023,45

PLAN FINANCIER		€	%
Region Grand Est	Ensemble du projet (30% Plafonné à 40 000 €HT de dépenses éligibles)	12 000,00	20%
CEA	Ensemble du projet 34%	20 406,64	34%
Etat	Ensemble du projet 26%	15 608,99	26%
Commune	Auto financement	12 003,91	20%
TOTAL		60 019,54	100%

Le plan financier a été constitué grâce aux divers devis reçu

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le plan financier.

RAJOUTE : une étude d'accessibilité entre le parking du bosco bas et l'entrée du bosco haut, afin de permettre aux usagers de bénéficier d'un accès PMR (personnes à mobilité réduite)

PRECISE qu'une réunion avec les usagers de la cour du chapitre va être planifiée

3. AFFAIRES FORESTIERES

Objet : Forêt cinéraire – mise en place du règlement intérieur

Monsieur Damien VOGT, Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le règlement intérieur afin de le mettre en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le règlement intérieur tel que présenté en annexe

4. SUBVENTION

OBJET : Demande de subvention

Le Maire, Monsieur Daniel BURRUS, rappelle aux membres du conseil municipal les DCM n°640/2024 Principe de versement des subventions aux associations et DCM n° 641/2024 Attribution de subventions selon demandes du 02 avril 2024.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

Après avoir examiné la demande de l'association Les Rats de Boux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité une subvention de 300€

M le Maire présente ensuite la demande de subvention des Folies Hannetons.

Après avoir examiné la demande, le conseil municipal

DECIDE de reporter cette demande au prochain conseil municipal

5. DIVERS

La création du nouveau site internet est en cours.

La séance est levée à 22h15

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Daniel BURRUS



Secrétaire de séance
Anastasie LEIPP

